

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 14 JUIN 2022

Compte-tenu de la situation sanitaire et comme l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire en donne la possibilité, le Bureau, légalement convoqué le 8 juin 2022, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris, sis 15-19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013) avec la possibilité de se connecter en distanciel via visioconférence pour les membres qui le souhaitaient.

La séance est ouverte à 14h36 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

ETAIENT PRESENTS :

Patrick OLLIER, Philippe LAURENT, Djénéba KEITA, Antoinette GUHL, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, André SANTINI, Sylvain BERRIOS, Luc CARVOUNAS, Geoffroy BOULARD, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Denis CAHENZLI, Quentin GESELL, Patrick CHAIMOVITCH, Vice-présidents

Jacques-Alain BENISTI, Etienne LENGEREAU, Virginie DASPET, Daniel-Georges COURTOIS, Olivier KLEIN, Pascal PELAIN, Patricia TORDJMANN, Hervé GICQUEL, Alexandra CORDEBARD, Pierre-Yves MARTIN, Sébastien BENETEAU, Vincent BEDU, Laurent RUSSIER, François DECHY, Jean-Michel GENESTIER, Conseillers métropolitains délégués

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Richard DELL'AGNOLA par Denis CAHENZLI, Georges SIFFREDI par Patrick OLLIER, Brigitte MARSIGNY par Eric CESARI, Afaf GABELOTAUD par Daniel GUIRAUD, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Karine FRANCKET par Jean-Pierre BARNAUD, Hélène de COMARMOND par Alexandra CORDEBARD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Manuel AESCHLIMANN, Michel LEPRETRE, Michel FOURCADE, Nadège AZZAZ, Jacqueline BELHOMME, Jacques BAUDRIER

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD, Présidents de groupes et Laurent LAFON, Sénateur et rapporteur du FIM

*
* *

Quentin GESELL est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 21 mars 2022 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

1/	<u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)</u>			UNANIMITE																																								
<p>DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 22 664 856 euros pour les projets et personnes publiques suivants :</p> <p><i>Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain</i></p>																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Personne publique à financer</th> <th style="width: 15%;">Localisation</th> <th style="width: 50%;">Objet</th> <th style="width: 15%;">Subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charenton-le-Pont</td> <td>Charenton-le-Pont</td> <td>Mise en œuvre de la tranche 2022 du plan vélo de Charenton-le-Pont</td> <td style="text-align: right;">174 794</td> </tr> <tr> <td>Chennevières-sur-Marne</td> <td>Chennevières-sur-Marne</td> <td>Réalisation d'une piste cyclable et aménagement du parc-jardin du nouveau Groupe Scolaire Germaine Tillion</td> <td style="text-align: right;">207 424</td> </tr> <tr> <td>Chevilly-Larue</td> <td>Chevilly-Larue</td> <td>Création d'une liaison cyclable sur la rue du Lieutenant Petit Le Roy</td> <td style="text-align: right;">75 013</td> </tr> <tr> <td>Clichy-la-Garenne</td> <td>Clichy-la-Garenne</td> <td>Installation d'une consigne à vélo sécurisée dans le cadre du Plan Vélo de Clichy</td> <td style="text-align: right;">16 489</td> </tr> <tr> <td>EPT Plaine Commune</td> <td>Stains</td> <td>Réalisation d'un aménagement cyclable sur la rue des Huleux à Stains</td> <td style="text-align: right;">424 862</td> </tr> <tr> <td>EPT Plaine Commune</td> <td>Aubervilliers Saint-Denis</td> <td>Développement des mobilités douces et renaturation sur la rive droite du canal Saint-Denis</td> <td style="text-align: right;">1 000 000</td> </tr> <tr> <td>Meudon</td> <td>Meudon</td> <td>Création d'une liaison entre la rue de la République et la rue Lavoisier, favorisant les mobilités douces</td> <td style="text-align: right;">61 356</td> </tr> <tr> <td>Tremblay-en-France</td> <td>Tremblay-en-France</td> <td>Réalisation d'un aménagement cyclable avenue Gilbert Berger et rue Jacques Callot</td> <td style="text-align: right;">52 446</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">2 012 384 €</td> </tr> </tbody> </table>					Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)	Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Mise en œuvre de la tranche 2022 du plan vélo de Charenton-le-Pont	174 794	Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Réalisation d'une piste cyclable et aménagement du parc-jardin du nouveau Groupe Scolaire Germaine Tillion	207 424	Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Création d'une liaison cyclable sur la rue du Lieutenant Petit Le Roy	75 013	Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Installation d'une consigne à vélo sécurisée dans le cadre du Plan Vélo de Clichy	16 489	EPT Plaine Commune	Stains	Réalisation d'un aménagement cyclable sur la rue des Huleux à Stains	424 862	EPT Plaine Commune	Aubervilliers Saint-Denis	Développement des mobilités douces et renaturation sur la rive droite du canal Saint-Denis	1 000 000	Meudon	Meudon	Création d'une liaison entre la rue de la République et la rue Lavoisier, favorisant les mobilités douces	61 356	Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Réalisation d'un aménagement cyclable avenue Gilbert Berger et rue Jacques Callot	52 446	TOTAL			2 012 384 €
Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)																																									
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Mise en œuvre de la tranche 2022 du plan vélo de Charenton-le-Pont	174 794																																									
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Réalisation d'une piste cyclable et aménagement du parc-jardin du nouveau Groupe Scolaire Germaine Tillion	207 424																																									
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Création d'une liaison cyclable sur la rue du Lieutenant Petit Le Roy	75 013																																									
Clichy-la-Garenne	Clichy-la-Garenne	Installation d'une consigne à vélo sécurisée dans le cadre du Plan Vélo de Clichy	16 489																																									
EPT Plaine Commune	Stains	Réalisation d'un aménagement cyclable sur la rue des Huleux à Stains	424 862																																									
EPT Plaine Commune	Aubervilliers Saint-Denis	Développement des mobilités douces et renaturation sur la rive droite du canal Saint-Denis	1 000 000																																									
Meudon	Meudon	Création d'une liaison entre la rue de la République et la rue Lavoisier, favorisant les mobilités douces	61 356																																									
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Réalisation d'un aménagement cyclable avenue Gilbert Berger et rue Jacques Callot	52 446																																									
TOTAL			2 012 384 €																																									
<p>Soit 2 012 384 € pour 8 dossiers</p> <p><i>Au titre du développement économique, social et culturel</i></p>																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Personne publique à financer</th> <th style="width: 15%;">Localisation</th> <th style="width: 50%;">Objet</th> <th style="width: 15%;">Subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EPT Grand Paris Sud Est Avenir</td> <td>Boissy-Saint-Léger</td> <td>Rénovation d'un bâtiment pour installer une recyclerie</td> <td style="text-align: right;">357 134</td> </tr> <tr> <td>Gennevilliers</td> <td>Gennevilliers</td> <td>Réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis Boury du Parc des Sports pour devenir centre de préparation aux JO 2024</td> <td style="text-align: right;">408 261</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">765 395 €</td> </tr> </tbody> </table>					Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Boissy-Saint-Léger	Rénovation d'un bâtiment pour installer une recyclerie	357 134	Gennevilliers	Gennevilliers	Réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis Boury du Parc des Sports pour devenir centre de préparation aux JO 2024	408 261	TOTAL			765 395 €																								
Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)																																									
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Boissy-Saint-Léger	Rénovation d'un bâtiment pour installer une recyclerie	357 134																																									
Gennevilliers	Gennevilliers	Réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis Boury du Parc des Sports pour devenir centre de préparation aux JO 2024	408 261																																									
TOTAL			765 395 €																																									
<p>Soit 765 395 € pour 2 dossiers</p> <p><i>Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)</i></p>																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Personne publique à financer</th> <th style="width: 15%;">Localisation</th> <th style="width: 50%;">Objet</th> <th style="width: 15%;">Subvention (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Antony</td> <td>Antony</td> <td>Acquisition de 2 véhicules électriques, 1 triporteur électrique, 2 vélos électriques et</td> <td style="text-align: right;">29 032</td> </tr> </tbody> </table>					Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)	Antony	Antony	Acquisition de 2 véhicules électriques, 1 triporteur électrique, 2 vélos électriques et	29 032																																
Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)																																									
Antony	Antony	Acquisition de 2 véhicules électriques, 1 triporteur électrique, 2 vélos électriques et	29 032																																									

		installation de 8 bornes de recharge pour véhicules électriques	
Antony	Antony	Réaménagement en oasis des cours de l'école maternelle Noyer Doré et du Centre Culturel Ousmane Sy	124 164
Argenteuil	Argenteuil	Raccordement de l'école Carnot au réseau de chauffage urbain	112 070
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de 20 véhicules utilitaires électriques, 11 vélos électriques et 9 bornes de recharge	119 598
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Réalisation d'un mur végétal dans le cadre de l'aménagement du square Robert Dupont	142 347
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Mise en place de potagers dans 36 établissements scolaires	38 788
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de 6 véhicules électriques	24 209
Bagneux	Bagneux	Acquisition de véhicules propres	144 113
Cachan	Cachan	Achat de véhicules et vélos électriques	27 405
CCAS de Clamart	Clamart	Acquisition d'un véhicule électrique	5 999
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicules électriques pour les services municipaux	43 724
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Achat de 14 véhicules électriques	77 014
Châtillon	Châtillon	Acquisition d'un véhicule électrique	12 272
Chaville	Chaville	Aménagement et végétalisation des espaces extérieurs du groupe scolaire « Anatole France - Les Iris »	199 198
Colombes	Colombes	Acquisition d'une balayeuse électrique	83 104
Coubron	Coubron	Acquisition d'un aspirateur de déchets auto-porté	8 660
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Végétalisation de la cour d'école Jean Jaurès	106 128
EPT Est Ensemble	Romainville	Remplacement du parc de véhicules de collecte de déchets de l'EPT par des véhicules propres (GNV)	172 885
EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Créteil	Acquisition de deux balayeuses électriques et de vélos cargos électriques	127 195
EPT Plaine Commune	Saint-Denis	Acquisition et installation de bornes de recharge, conversion rétrofit de 3 véhicules thermiques vers l'électrique et acquisition de 3 véhicules propres	114 084
Fresnes	Fresnes	Remplacement d'une partie de la flotte thermique du parc et acquisition de vélos électriques	258 493
Garches	Garches	Travaux de verdissement du square de la porte jaune	8 544
Gennevilliers	Gennevilliers	Végétalisation et désimperméabilisation de 6 espaces publics	762 866
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition de 4 véhicules propres	14 982
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition de 10 véhicules électriques	63 978

Kremlin-Bicêtre	Kremlin-Bicêtre	Acquisition de véhicules électriques	24 355
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Acquisition de 2 véhicules électriques et 3 bornes de recharges pour les services techniques	10 732
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Acquisition de 3 véhicules propres	21 412
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école Élémentaire Pierre Brossolette	22 995
Le Plessis Trévisé	Le Plessis Trévisé	Désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marbeau	225 276
L'Ile-Saint-Denis	L'Ile-Saint-Denis	Acquisition d'un utilitaire électrique	18 690
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	14 250
Meudon	Meudon	Installation de 28 bornes de rechargement	37 997
Montreuil	Montreuil	Campagne de plantation de 70 arbres	69 440
Montreuil	Montreuil	Création de trois micro-fermes sur le site des Murs-à-Pêches	23 988
Morangis	Morangis	Acquisition de 2 véhicules électriques	11 801
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de 2 véhicules hybrides et 1 véhicule électrique	19 682
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Aménagement de cheminements verts sur le site du Fort de Villiers	186 922
Pantin	Pantin	Végétalisation du cimetière des pommiers de Pantin – tranche 2022	84 341
Romainville	Romainville	Transformation de la cour de l'école maternelle Marcel Cachin en cour en oasis	93 435
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Aménagement en oasis de deux cours d'école du Groupe Scolaire Paul Bert	120 282
Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-Fossés	Programme de plantation d'arbres sur les berges de la Marne	35 791
Sevran	Sevran	Acquisition de 36 véhicules électriques	250 654
Stains	Stains	Acquisition d'un véhicule électrique (navette solidaire pour les seniors et les personnes à mobilité réduite)	6 949
Suresnes	Suresnes	Verdissement du square Germain Bazin	91 684
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Acquisition de véhicules propres	94 001
Valenton	Valenton	Acquisition d'un véhicule électrique	11 645
Vaujours	Vaujours	Acquisition de 2 véhicules électriques	19 086
Villeneuve la Garenne	Villeneuve la Garenne	Achat de 2 véhicules électriques	16 713
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Réaménagement vert de la place Mouliérat	92 500
Villepinte	Villepinte	Requalification du marché Clos Montceleux en un espace vert	174 056
Vincennes	Vincennes	Acquisition de 5 véhicules électriques	68 757
Vincennes	Vincennes	Mise en valeur de la biodiversité dans le parc Daumesnil	244 000
TOTAL			4 912 286 €

Soit 4 912 286 € pour 53 dossiers

Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)

Personne publique à financer	Localisation	Objet	Subvention (€)
Argenteuil	Argenteuil	Réhabilitation thermique de la toiture de la Cuisine Centrale	155 533
Aubervilliers	Aubervilliers	Dimension environnementale de la démolition-reconstruction du gymnase Guy Môquet	757 000
Aubervilliers	Aubervilliers	Rénovation thermique du centre nautique Marlène Pératou	467 298
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Rénovation énergétique de la Villa Saint Cyr	65 400
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Travaux d'amélioration des performances énergétiques de l'école République	83 621
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Dimension énergétique de la création d'une crèche dans un quartier éco-conçu (La Vallée)	127 986
Châtenay-Malabry	Châtenay-Malabry	Rénovation thermique de trois bâtiments communaux (gymnase Brossolette, crèche des Coccinelles et centre de loisirs Masaryk)	208 841
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Rénovation thermique du Groupe Scolaire Moulin à Vent (bâtiment restauration)	259 236
Coubron	Coubron	Remplacement d'une chaudière gaz dans le bâtiment Dacheville	7 286
Dugny	Dugny	Travaux de rénovation thermique de l'école Jean Jaurès	938 390
EPT Est Ensemble	Montreuil	Rénovation thermique du Conservatoire	602 709
Fresnes	Fresnes	Rénovation thermique de la toiture du gymnase de la Paix	65 600
Fresnes	Fresnes	Réhabilitation énergétique et thermique du bâtiment Mozart	254 549
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Restructuration et extension des anciennes écuries pour l'accueil de bâtiments administratifs	25 244
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation thermique de l'ensemble du système de chauffage du centre des bords de Marne	127 546
Le Plessis Trévisé	Le Plessis Trévisé	Extension de l'école élémentaire du Val Roger avec pose de panneaux photovoltaïques et rénovation thermique de la façade nord du bâtiment existant	734 083
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Remplacement et changement des huisseries, du mode de chauffage et révision de l'étanchéité de la toiture terrasse du Centre Technique Municipal	109 814
Nanterre	Nanterre	Dimension énergétique de la construction du centre de santé Lebon	806 020
OPH Pantin habitat	Pantin	Exécution des travaux de rénovation, d'aménagement, et d'amélioration thermique des bâtiments d'habitations composant l'ensemble « Motobécane » à Pantin	1 000 000
OPH Seine-Saint-Denis Habitat	Bobigny	Réhabilitation thermique de 542 logements locatifs sociaux 21/23/25/35/37/39 rue du Chemin Vert à Bobigny	1 000 000

Pantin	Pantin	Rénovation énergétique de l'école Marcel Cachin	1 000 000
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Rénovation thermique de la Résidence Louis Poizeaux (C.C.A.S.)	104 400
Paris	Paris	Rénovation partielle du pavillon de l'Arsenal et de l'immeuble Agrippa (4e)	1 000 000
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Amélioration énergétique de 3 bâtiments communaux (Eglise Saint Pierre, CTM Houtraits et maternelle Georges Sand)	102 328
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Dimension environnementale de la réhabilitation et de l'extension du pavillon Galliéni	288 173
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Réfection complète de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture du complexe sportif des Tourneroches	211 826
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Dimension thermique de la rénovation du cinéma les 3 Pierrots	266 714
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Charles Digeon	42 755
Santeny	Santeny	Dimension thermique de la construction d'un club house et d'une salle polyvalente Voie aux vaches	135 148
Sceaux	Sceaux	Réhabilitation et restructuration de la halle de musculation des Blagis	358 447
SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine	Issy-les-Moulineaux	Réhabilitation et végétalisation de la résidence ILN MAIRIE (315 logements)	1 000 000
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 5 bâtiments publics	236 000
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Remplacement de menuiseries extérieures sur la façade sud de l'Hôtel de ville	149 634
Vanves	Vanves	Dimension environnementale de la réhabilitation et de la reconversion d'un bâtiment de logements de fonction en centre de loisirs élémentaire	204 105
Vanves	Vanves	Dimension énergétique de la reconstruction et extension du groupe scolaire du Parc	1 000 000
Villepinte	Villepinte	Amélioration des performances énergétiques et environnementales du groupe scolaires situé dans le secteur Infroit	978 294
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Travaux de structures métalliques et de l'étanchéité à la piscine l'Hippocampe.	12 738
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Rénovation énergétique du Gymnase Géo André	88 073
TOTAL			14 974 791 €

Soit 14 974 791 € pour 38 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

	<p>AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.</p> <p>PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.</p> <p>PRECISE que par dérogation au règlement en vigueur du fonds d'investissement métropolitain, et à titre exceptionnel, les projets démarrés entre le 24 mars 2020 et le 14 juin 2022 peuvent à titre exceptionnel faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain indépendamment de la date d'attribution de la subvention.</p> <p>PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5100004-Fonds d'investissement métropolitain », opération « 20013 Fonds d'investissement métropolitain ».</p>	
<p>2/</p>	<p><u>PROTOCOLE D'INTENTION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (SIAAP)</u></p> <p>APPROUVE le projet de protocole d'intention à conclure entre la métropole du Grand Paris et le SIAAP, préfigurant la conclusion d'une convention de partenariat.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit protocole.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>3/</p>	<p><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LECTURE POUR TOUS » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « DES LIVRES, DES STARS »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de vingt-deux mille neuf cents euros (22 900 €) à l'association « Lecture pour tous » pour l'organisation de la 6^{ème} édition du Festival « Des Livres, des Stars ».</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2022 de la Métropole du Grand Paris.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>4/</p>	<p><u>ZAC PLAINE SAULNIER : CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN AVEC PLAINE COMMUNE ENERGIE</u></p> <p>APPROUVE la convention de raccordement au réseau de chaleur urbain de la ZAC PLAINE SAULNIER avec Plaine Commune Energie SAS pour un montant estimatif de 1 407 129,00 € HT, d'une durée prenant effet à la date de signature et fin lors du raccordement des derniers lots bâtis sur la ZAC Saulnier.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants éventuels afférents et à mener à bien l'ensemble des procédures qui y sont décrites.</p> <p>DIT que les dépenses sont imputées sur l'autorisation de programme « ZI5100003 Opérations d'aménagement », opération « 20012 ZAC Plaine Saulnier ».</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>5/</p>	<p><u>ADHESION A L'ASSOCIATION « TERRITOIRES D'EVENEMENTS SPORTIFS »</u></p> <p>APPROUVE l'adhésion de la Métropole à l'association « Territoires d'Evènements Sportifs ».</p> <p>PRECISE que pour l'année 2022 le montant de la cotisation accordée à l'association « Territoires d'Evènements Sportifs » s'élève à 5 000 € (cinq mille euros).</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 du budget de l'exercice 2022 et suivants, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.</p> <p>PRECISE que la Métropole sera représentée à l'Assemblée générale de l'association par un représentant titulaire et un représentant suppléant désigné par le conseil métropolitain.</p>	
<p>6/</p>	<p><u>AMI « INVENTAIRES ECOLOGIQUES METROPOLITAINS » : ANNONCE DES LAUREATS</u></p> <p>DECIDE que les collectivités lauréates « promotion 1 » de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Villejuif (94) • Le Raincy (93) • Plaine Commune – Pierrefitte-sur-Seine (93) • Charenton-le-Pont (94) • Vitry-sur-Seine (94) • Bondy (93) • L'Haÿ-les-Roses (94) • Stains (93) • Sèvres (92) <p>DECIDE que les collectivités lauréates « promotion 2 » de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Neuilly-Plaisance (94) • Sceaux (92) • Bourg-la-Reine (92) • Antony (92) • Rueil-Malmaison (92) • Saint-Denis (93) • Issy-les-Moulineaux (92) <p>APPROUVE les modèles de convention de partenariat à conclure avec les collectivités lauréates de la promotion 1 et 2, joints en annexe de la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche, à signer tout document administratif ou technique relatif au projet, notamment les conventions de partenariat avec les lauréats.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>7/</p>	<p><u>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A SORBONNE UNIVERSITE – INSTITUT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (SU-ITE) POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE TRAVAIL COLLABORATIFS SUR LES LIENS ENTRE BIODIVERSITE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</u></p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention à Sorbonne Université – Institut de la Transition Environnementale pour le projet d'organisation d'au moins deux ateliers de travail collaboratifs avec les élus et les techniciens de la métropole du Grand Paris, sur les liens entre changements climatiques et biodiversité.</p> <p>FIXE le montant de la subvention à 7 540€ (sept mille cinq cent quarante euros).</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022 de la Métropole.</p>	<p>UNANIMITE</p>

8/	<p><u>5e CONCOURS DES MIELS - APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIETE CENTRALE D'APICULTURE (SCA)</u></p> <p>APPROUVE le règlement commun du 5^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris et du 21^e Concours des Miels d'Ile-de-France, joint en annexe de la délibération.</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec l'association « Société Centrale d'Apiculture » relative à l'organisation du 5^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>DIT que le montant de la participation de la Métropole à ce concours au titre des frais d'organisation s'élève à 8 000 € (huit mille euros) maximum.</p> <p>PRECISE que les crédits relatifs aux frais d'organisation du concours sont inscrits au chapitre 011 du budget 2022 de la Métropole.</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) attribuée à l'association Société Centrale d'Apiculture.</p> <p>DIT que la subvention de 1 500 € à l'association Société Centrale d'Apiculture est inscrite au chapitre 65 du budget 2022 de la Métropole.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent.</p>	UNANIMITE
9/	<p><u>ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU CLER - RESEAU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE</u></p> <p>APPROUVE l'adhésion de la Métropole au CLER - Réseau pour la transition énergétique.</p> <p>DIT que pour l'année 2022 le montant de la cotisation accordée à l'association Le CLER - Réseau pour la transition énergétique sera de 2 500 € (deux mille cinq cents euros).</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 des budgets 2021 et suivants, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.</p> <p>PRECISE que la Métropole sera, lors de la prochaine Assemblée générale de de l'association représentée par un représentant titulaire désigné par le conseil métropolitain.</p>	UNANIMITE
10/	<p><u>ZONE A FAIBLES EMISSIONS (ZFE) - ACCORD DE CONFIDENTIALITE A CONCLURE AVEC L'IDDRI</u></p> <p>ADHERE au projet commun initié et piloté par l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI).</p> <p>PREND ACTE du protocole d'adhésion et de participation à la plateforme « AGORA Mobilité en Transition », plateforme multi-parties prenantes à l'initiative de l'IDDRI.</p> <p>APPROUVE les termes de l'accord de confidentialité conclu entre la Métropole du Grand Paris et l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) en vue d'une communication réciproque d'informations potentiellement confidentielles.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit accord de confidentialité.</p>	UNANIMITE

11/	<p><u>ZONE A FAIBLES EMISSIONS (ZFE) - MODIFICATION DU REGLEMENT « METROPOLE ROULE PROPRE ! »</u></p> <p>APPROUVE le projet de règlement d'attribution de subventions pour l'acquisition d'un véhicule propre « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du guichet unique des aides avec l'Etat tel que joint en annexe à cette délibération.</p> <p>PRECISE que ce règlement se substitue, à compter du 1^{er} juillet 2022, au règlement approuvé par délibération n°BM2021/06/28/08 lors du Bureau métropolitain du 28 juin 2021.</p> <p>RAPPELLE que le Président ou à son représentant dispose d'une délégation du Conseil métropolitain pour décider d'attribuer les aides dans le cadre de ce règlement, dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année.</p> <p>RAPPELLE qu'un bilan de ces dispositifs est réalisé chaque année dans le cadre du rapport de développement durable.</p> <p>DIT que la dépense correspondant aux subventions sera imputée au chapitre 204 « subventions d'équipement » des budgets 2022 et suivants, sous réserve des décisions budgétaires annuelles.</p>	UNANIMITE
12-01/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET AIRPARIF RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération, entre la Métropole du Grand Paris et l'association Airparif, relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité telle qu'annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE
12-02/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'APUR RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération, entre la Métropole du Grand Paris et l'APUR, relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité telle qu'annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE
12-03/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET BRUITPARIF RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération, entre la Métropole du Grand Paris et Bruitparif, relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité telle qu'annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p>	UNANIMITE

	<p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	
12-04/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération, entre la Métropole du Grand Paris et Île-de-France Mobilités, relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité telle qu’annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE
12-05/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DE PARIS RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, telle qu’annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE
12-06/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération, entre la Métropole du Grand Paris et le département du Val-de-Marne, relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité telle qu’annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE
12-07/	<p><u>CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA DRIEAT RELATIVE A LA TRANSMISSION DE DONNEES SUR LE PARC EN CIRCULATION DANS LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS MOBILITE</u></p> <p>APPROUVE la convention de coopération, entre la Métropole du Grand Paris et la DRIEAT, relative à la transmission de données sur le parc en circulation dans la Zone à Faibles Emissions-mobilité telle qu’annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>PRECISE que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, à titre gratuit.</p>	UNANIMITE

13/	<p><u>CONVENTION ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE CENTRE D'INFORMATION SUR LE BRUIT (CidB) POUR L'ANNEE 2022</u></p> <p>APPROUVE la convention entre la Métropole du Grand Paris et le Centre d'information sur le Bruit (CidB) pour l'année 2022 dont le projet est joint en annexe.</p> <p>AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les actes afférents.</p> <p>FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2022 à huit mille euros (8 000 €).</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 65 du budget 2022.</p>	UNANIMITE
14/	<p><u>METROPOLIS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AVERE FRANCE POUR L'ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ADVENIR FORMATION »</u></p> <p>APPROUVE la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'AVERE France pour l'organisation de sessions de formations, dans le cadre du programme ADVENIR FORMATIONS ci-annexée.</p> <p>AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les actes afférents.</p>	UNANIMITE
15/	<p><u>ACCORD DE TRANSMISSION DE DONNEES AVEC LA SNCF POUR LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT</u></p> <p>APPROUVE la convention d'accès « SI DATA+LAB » d'une part, ainsi que « l'accord de transmission des données » d'autre part avec la SNCF dans le cadre de la réalisation des études de dangers des systèmes d'endiguement.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant, et à suivre la bonne exécution de ces actes.</p>	UNANIMITE
16/	<p><u>APPROBATION DE LA REVISION DES DOSSIERS D'AUTORISATION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT</u></p> <p>APPROUVE les dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement SEI04, SEI07, SEI10, SEI11, SEI19 révisés.</p> <p>CONFIRME les niveaux de protection « en tant que » présentés dans les dossiers et repris dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation.</p>	UNANIMITE (Abstention : 1)
17/	<p><u>APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE LA PROPRIETE ET DE LA GESTION DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES, ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS DU VALLON DU SAUSSET A TREMBLAY-EN-FRANCE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention portant sur l'attribution de la propriété et de la gestion des aménagements hydrauliques, écologiques et paysagers du Vallon du Sausset à Tremblay-en-France.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ce projet de convention.</p>	UNANIMITE
18/	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN D'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN)</u></p> <p>DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 97 915,00 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 84 564,50 euros hors taxes pour les 6 projets et personnes publiques suivants :</p>	UNANIMITE

Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement
Est Ensemble	Dispositif de réemploi de matériaux pour la réalisation de mobilier urbain	0,00 €	40 000,00 €
Paris Ouest La Défense	Une plateforme de marketing digital et d'achat local de commerces	28 000,00 €	5 000,00 €
Paris Ouest La Défense	Déploiement de module végétalisé urbain	32 862,50 €	0,00 €
Paris Ouest La Défense	Déploiement d'un cadastre solaire	20 700,00 €	0,00 €
Saint-Cloud	Refonte du site WEB du musée et installation de deux bornes numériques	3 002,00 €	19 515,00 €
Saint Maur-des- Fossés	Carte dynamique de pollution	0,00 €	33 400,00 €
Total		84 564,50 €	97 915,00 €

Soit un total de 182 479,50 euros hors taxes pour les 6 projets.

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte pour l'exécution de la précédente délibération.

PRECISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRECISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme "Z15700001 Fonds métropolitain de l'innovation numérique", opération "20026 FMIN".

19/ CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEPLOIEMENT EXPERIMENTAL DU DISPOSITIF « PASS NUMERIQUE »

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de la participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » et sera conclu avec chaque collectivité lauréate.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cette convention.

UNANIMITE

20/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION METROPOLITAIN DE SOUTIEN A L'ARTISANAT, AU COMMERCE ET AUX SERVICES (FIMACS) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT « CENTRES-VILLES VIVANTS » - EDITION 2

ADOpte l'attribution d'une subvention au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes, pour les communes suivantes, selon le plan de financement des dossiers déposés :

Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes

<u>Maitre d'ouvrage</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 14 juin 2022</u>	<u>En investissement</u>	<u>En fonctionnement</u>
L'Ile Saint Denis	Création d'un poste de manager de centre-ville	40 000		40 000
Rosny-sous-Bois	Etude de stratégie commerciale	20 000		20 000
Sevran	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation des habitants sur la refonte du marché forain	40 000	40 000	
Valenton	Animations espace public / Acquisition murs et fonds de commerce/ Etudes techniques et AMO	433 500	343 500	90 000
VILLENEUVE-LE-ROI	Création d'un marché provisoire	500 000 (plafonné)	500 000 (plafonné)	
TOTAL :		1 033 500	883 500	150 000

**UNANIMITE
(NPPV : 1)**

ADOpte les projets de contrats métropolitains de développement entre les communes susmentionnées et la Métropole du Grand Paris.

Autorise le Président ou son représentant à signer les contrats métropolitains de développement « centres villes vivants » relatifs aux subventions attribuées aux communes susmentionnées.

Precise que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

	<p>PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65 du budget 2022.</p>	
21/	<p><u>ADHÉSION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION PÉRIFÉRIES 2028</u></p> <p>DECIDE d'adhérer à l'association Périphéries 2028 en qualité de membre fondateur de droit sous réserve du vote de l'assemblée générale,</p> <p>PRECISE que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 50 000 € (cinquante mille euros).</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 du budget de l'exercice 2022 puis, sous réserve de l'inscription des crédits, aux budgets des exercices 2023 et suivants.</p> <p>AUTORISE le président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette adhésion.</p>	<p>MAJORITE (NPPV : 1/ Abstentions : 2)</p>
22/	<p><u>ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION PAVILLON DE L'ARSENAL</u></p> <p>APPROUVE l'adhésion au Pavillon de l'Arsenal en qualité de membre de droit sous réserve de l'approbation des statuts modifiés par le conseil d'administration de cette association.</p> <p>PRECISE que l'adhésion se fait à titre gratuit.</p> <p>AUTORISE le président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette adhésion.</p> <p>DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Pavillon de l'Arsenal.</p>	<p>UNANIMITE</p>
23/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAVILLON DE L'ARSENAL DANS LE CADRE DU GRAND PARIS DES ECRIVAINS</u></p> <p>APPROUVE le soutien de la Métropole du Grand Paris à la collection de films « le Grand Paris des Ecrivains », créée par le Pavillon de l'Arsenal.</p> <p>FIXE le montant du soutien financier apporté au Pavillon de l'Arsenal à 18 000 euros HT.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet convention et tout acte y afférent.</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget 2022 de la métropole du Grand Paris.</p>	<p>UNANIMITE</p>
24/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « ATMOSPHERES 21 »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) à l'association Atmosphères 21.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens, ci-annexé, avec l'association Atmosphères 21 pour l'organisation de la 12e édition du Festival Atmosphères, du 5 au 9 octobre 2022.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » du budget 2022.</p>	<p>UNANIMITE</p>
25/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de vingt-deux mille euros (22 000 €) à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde pour l'année 2022.</p>	

	<p>APPROUVE le projet joint de convention d'objectifs et de moyens avec l'association le Plus Petit Cirque du Monde.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » du budget 2022.</p>	<p>UNANIMITE</p>
26/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE MATERIAUPOLE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec le Matériaupôle.</p> <p>ATTRIBUE à l'association Matériaupôle Paris Seine Amont une subvention de 5 000 euros (cinq-mille euros) en 2022.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>DIT que les crédits sont imputés au chapitre 65 du budget 2022 de la Métropole du Grand Paris.</p>	<p>UNANIMITE</p>
27/	<p><u>CONVENTION SUBSEQUENTE AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS RELATIVE A L'ECONOMIE CIRCULAIRE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention subséquente avec la Société du Grand Paris.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 2)</p>
28/	<p><u>ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIPPPEC POUR LES SERVICES DE TELEPHONIE-MOBILE</u></p> <p>APPROUVE l'adhésion de la métropole du Grand Paris à la centrale d'achat SIPP'n'CO mise en place par le SIPPPEC , concernant le bouquet de services n°3 (téléphonie), à partir de la date de signature de la convention et pour une durée allant de sa notification par le SIPPPEC jusqu'à la décision de résiliation par l'adhérent.</p> <p>APPROUVE le projet ci-joint de convention d'adhésion à la centrale d'achat et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets de services.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte afférent.</p> <p>DIT que les crédits seront imputés au chapitre 011 des budgets 2022 et suivants.</p> <p>DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIPPPEC.</p>	<p>UNANIMITE</p>
29-01/	<p><u>MANDAT SPECIAL - ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE A GENEVE EN SUISSE</u></p> <p>DONNE mandat spécial à Monsieur Xavier LEMOINE pour sa participation aux Assises Européennes de la Transition Énergétique le mardi 31 mai 2022,</p> <p>DIT que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 1)</p>

29-02/	<u>MANDAT SPECIAL - 11ème WORLD URBAN FORUM ORGANISE PAR THE EUROPEAN METROPOLITAN AUTHORITIES A KATOWICE EN POLOGNE</u> DONNE mandat spécial à Monsieur Geoffroy BOULARD pour sa participation au 11ème WORLD URBAN FORUM à Katowice en Pologne qui aura lieu les dimanche 26 et lundi 27 juin 2022. DIT que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022.	UNANIMITE (NPPV : 1)
---------------	--	---------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16h24.

Fait à Paris, le 14 juin 2022

Le Président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison